

Motion pour la levée de la tutelle de la région Les Écologistes Languedoc Roussillon

Exposé des motifs

Objectif de la tutelle

La région Languedoc-Roussillon avait été mise sous tutelle avec les objectifs suivants :

- **La désignation d'un BER en capacité de gérer sereinement les affaires internes, et, si nécessaire, la convocation d'un nouveau congrès régional ;**
- **une attention prioritaire est portée sur le fait de rétablir des relations orales et écrites cordiales entre les membres (sanction systématique des écarts, charte de bonne conduite) ;**
- **l'organisation de l'AG du Groupe local cœur de l'Hérault ;**
- **un contrôle renforcé par le national des adhésions sur Montpellier.**

La tutelle a été suivi pour le BE par François Thiollet (SNA) et Hélène Hardy. Les objectifs de la tutelle ayant été remplis, notamment par :

- **la mise en place d'un cadre de fonctionnement écrit au sein des instances et sur les canaux de discussions ;**
- **l'adaptation de la feuille de route régionale par le CPR ;**
- **l'adoption des nouveaux Statuts et Règlement Intérieur par le CPR ;**
- **l'adoption d'un budget par le CPR ;**
- **la mise en place d'une procédure d'adhésion renforcée pour le Groupe local de Montpellier ;**
- **l'élection d'un Bureau exécutif régional, dont Béatrice LECCIA et Nicolas BERJOAN comme co- secrétaires régionaux.**

le Bureau exécutif demande au Conseil Fédéral la levée de cette tutelle.

MOTION

Le Conseil Fédéral, réuni le 15 juin 2025, confirme la levée de tutelle de la région Les Écologistes Languedoc Roussillon.

La tutelle soumettra au prochain Conseil fédéral un bilan complet de son action. Ce bilan comprendra les avis et positions des différentes sensibilités de la région qui composent actuellement le BER et le CPR.

Pour : 42 ; contre : 37 ; blancs : 4

La double majorité n'est pas atteinte (pour : 53,16 % des exprimés et 50,6 % des votant·e·s).

La motion n'est pas adoptée